

Bassin d'Aurillac → Vie locale

VÉZAC ■ Les élus municipaux ont fait le point sur les chantiers en 2019

Le projet « Cité des aînés » lancé

Un point sur les projets structurants a été fait lors du dernier conseil municipal, présidé par le maire, Jean-Luc Lentier.

Des projets d'ampleur pour la commune devraient débuter dès l'année prochaine.

Toutes les conditions sont réunies pour l'ouverture du foyer de vie fin 2019 qui générera à terme une trentaine d'emplois spécialisés dans l'accompagnement éducatif et social. Pour la Cité des aînés, qui sera dotée d'une maison commune et équipée en domotique pour la partie surveillance, de la création de commerces et de logements à proximité du centre commercial existant, les premiers coups de pioche sont annoncés au 1^{er} trimestre 2019.

Deux autres projets d'intérêt communautaire font l'objet d'une programmation : l'aménagement du tour du golf et la création d'une nouvelle station d'épuration.

Révision des tarifs communaux au 1^{er} janvier 2019. Elle se traduit par une quasi-stabilité. Repas à la cantine scolaire (enfants : 3 €, adultes : 6 €) ; garderie matin : 6,80 €/



PROJETS. Les trois années à venir vont voir des transformations profondes en matière d'équipements, de logements, de commerces et d'attractivité touristique.

mois, le midi : 1,50 €/mois, le soir : 11,30 €/mois. Transport scolaire : 12,70 €/mois ; transport au centre social : 25 € par semestre. Location de la salle polyvalente : 1^{er} tarif applicable aux habitants de la commune, 2^e tarif applicable aux personnes extérieures. Concours de belote et quine : 35 € et 190 € ; assemblée générale ou réunion : une gratuite par an et 160 € ; arbre de Noël : 35 € et 210 €/jour, 360 € les deux jours ; apéritif : 90 € et 230 € ; buffet campagnard, repas : 150 €

et 400 € ; exposition/cinéma : 40 € et 15 €/jour au-delà de 4 jours ou 120 € et 30 €/jour au-delà de 4 jours ; manifestations à but lucratif ou activités commerciales : 400 € et 600 € ; associations communales : 4 locations gratuites par an (sauf nettoyage) puis 35 €, nettoyage de la salle : 83 €. Cimetière : concession cinquantenaire renouvelable : 50 € le m², case columbarium : trentenaire renouvelable, 335 €, dispersion des cendres : 60 €. Intervention pour déneige-

ment personnel et matériel : 65 €/h ; location chapiteau : associations communales, 5 prêts gratuits par an et 90 € au-delà ; particuliers de la commune : 130 € (location uniquement sur le territoire de la commune, caution 200 €).

Des terrains à vendre pour le futur lotissement

Finances. Des décisions modificatives d'un montant de 6.100 € ont été approuvées sur le budget en fonctionnement.

Dans le cadre de la procédure de labellisation à la protection sociale complémentaire de prévoyance des agents communaux, le conseil municipal décide d'apporter son concours à hauteur de près de 750 € pour 2019.

Affaires foncières. Lotissement communal « Les Terrons 3 ». Suite à l'avancement des travaux de viabilité, le prix de vente des terrains (pour la création de 10 lots) est fixé à 50 € HT. ■